

International

EN ATTENDANT LE RAPPORT DE LA COMMISSION DUCLERT, LE PROCÈS FAIT À LA FRANCE

Serge Dupuis

14/12/2020

Alors que la « Commission Duclert » devrait remettre au printemps prochain au président de la République son rapport, Serge Dupuis rappelle les différents narratifs – et leurs caractéristiques –, ainsi que leurs auteurs, mettant en cause le rôle de la France au Rwanda avant et pendant le génocide de 1994.

Le 5 avril 2019, le président Macron chargeait l'historien Vincent Duclert, précédemment placé à la tête d'une mission d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides et crimes de masse, de présider une Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis. Les objectifs de la lettre de mission invitaient en particulier la commission à analyser le rôle et l'engagement de la France au Rwanda au cours de la période pré-génocidaire et du génocide proprement dit.

Permanence de récits dénonciateurs

Les politiques menées par l'État français au Rwanda dans les années précédant le génocide des Tutsis, de 1990 à 1993, et durant celui-ci, d'avril à juillet 1994, ont donné lieu à des démarches accusatoires et un récit dénonciateur qui se caractérisent à la fois par leur virulence, leur ancienneté, leur permanence dans le temps ainsi que par la diversité des acteurs qui sont intervenus. Ces démarches et ce récit prirent corps très tôt, dès avant le génocide ou à l'époque de celui-ci, et ont perduré jusqu'à aujourd'hui. Dès le début de l'année 1993, celui qui était alors le président de l'association Survie, Jean Carbonare, invité à prendre part au journal télévisé du soir d'Antenne 2 en tant que membre d'une commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda, donna un retentissement particulier au rapport livré par celle-ci en **soulignant** ce qui était selon lui la responsabilité du gouvernement français dans le développement d'une situation génocidaire dans ce pays. L'année suivante, celle du génocide, le bulletin mensuel d'information de l'association Survie, *Billets d'Afrique*, dans ses numéros des mois de juin et juillet¹,

mettait en cause le rôle de Paris au regard des tueries. L'association elle-même publiait *Rwanda, la France choisit le camp du génocide*², tandis que celui qui serait son président de 1995 à 2005, François-Xavier Verschave, intitulait son pamphlet : *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*³. Pour sa part, le journaliste Pascal Krop faisait paraître aux éditions Lattès *Le génocide franco-africain : faut-il juger les Mitterrand ?*⁴.

Au cours des deux décennies suivantes et jusqu'à aujourd'hui même, vingt-six ans après les événements, le procès fait aux responsables politiques et militaires qui furent en charge des politiques menées au Rwanda dans la première partie des années 1990 allait rester instruit avec pugnacité, comme l'illustre l'ouvrage publié il y a peu par deux proches de Survie, Raphaël Doridant et François Graner. Ces derniers assurent y exposer tous les éléments qui, selon leurs propres termes, établiraient la complicité française dans le génocide des Tutsis⁵.

La galaxie des intervenants

Au fil des ans, s'étoffe une galaxie composite d'intervenants accusant publiquement l'État français. Certains acteurs initiaux sont demeurés tandis qu'à différentes périodes interviennent de nouveaux entrants de statuts variés.

Survie

Il y eut donc, à l'origine de la démarche accusatoire, l'association Survie, qui maintint ensuite, dans sa détermination à obtenir que l'État français rende compte, y compris devant la justice, de ses actes passés au Rwanda, une persistance⁶ et une puissance médiatique remarquables. Outre des **actions judiciaires**, Survie multiplia mobilisations et actions de rue, interpellations de parlementaires, conférences et débats, publia tel ouvrage inventoriant la complicité française présumée sous forme de quinze questions⁷, mais aussi, outre *Billets d'Afrique*, s'est depuis 2007 associée à la publication annuelle, à la date anniversaire du génocide des Tutsis et sous couvert d'un « collectif de citoyens », d'une revue, *La Nuit rwandaise*, dont chaque numéro se propose de faire le point sur le progrès des connaissances relatives à « l'implication française dans le dernier génocide du XX^e siècle »⁸. Davantage encore, l'association fut en 2004 la cheville ouvrière d'une Commission d'enquête citoyenne (CEC) « sur l'implication de la France au Rwanda », collectif créé en compagnie de trois autres associations françaises et animé par un comité de pilotage placé sous la présidence d'un professeur de droit, Géraud de la Pradelle. La commission tint, du 22 au 26 mars 2004, des audiences publiques au cours desquelles furent entendus des témoins rwandais et non-rwandais, des rescapés, des journalistes, des experts, des acteurs liés au dossier. Il en résulta un volumineux rapport, *L'Horreur qui nous prend au visage*, censé rendre compte de

« l'ampleur des complicités françaises au côté des concepteurs et organisateurs du génocide »⁹.

Les activistes ou publicistes

Dans le sillage de Survie, au sein de l'association ou à côté d'elle, se sont inscrits un certain nombre d'activistes qui apportèrent leur contribution au réquisitoire. Après Pascal Krop, le militant d'extrême gauche et membre de Survie, Jean-Paul Gouteux, entreprit, entre 1997 et 2002, de décrire l'implication française dans trois ouvrages : *Un génocide sans importance*, *Un génocide secret d'État : la France et le Rwanda, 1990-1997*, et surtout *La Nuit rwandaise*¹⁰, que Survie présenta comme une « somme sur l'implication française dans l'extermination des Tutsi du Rwanda »¹¹. En 1997 également, l'éditeur Mehdi Ba, aujourd'hui journaliste à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, convaincu d'avoir affaire à un « génocide parrainé par l'État français »¹², publia *Rwanda, un génocide français*, qualification que vint renforcer l'année suivante le livre du directeur de la maison d'édition L'Esprit frappeur, co-fondateur de *La Nuit Rwandaise* et ancien du Réseau Voltaire, Michel Sitbon, *Un génocide sur la conscience*¹³. Quelques années plus tard, Michel Sitbon accusera François Mitterrand d'avoir commandité l'attentat du 6 avril 2014 contre l'avion du président Habyarimana¹⁴.

Plus récemment, l'écrivain Serge Farnel, en 2012 (*Rwanda, 13 mai 1994 : un massacre français ?*), et l'éditeur-journaliste Bruno Boudiguet, en 2014 (*Vendredi 13 à Bisesero*), tentèrent d'ouvrir une nouvelle piste impliquant des militaires français dans l'extermination des Tutsis dès le mois de mai 1994¹⁵, tandis que le publiciste François Graner, évoqué plus haut, s'intéressait quant à lui à la complicité française présumée du point de vue exclusif des responsables militaires en charge du dossier tant à Paris que sur le terrain (*Le sabre et la machette : officiers français et génocide tutsi*¹⁶). Enfin, il faut particulièrement retenir, pour cette période, l'effort de documentation et d'analyse accompli par l'ingénieur Jacques Morel qui, avec *La France au cœur du génocide des Tutsi*, a composé depuis 2010 et continue de composer encore aujourd'hui une impressionnante somme, disponible sur [internet](#) et visant à l'exhaustivité en matière de documents d'archives et de sources¹⁷.

Les journalistes

Les journalistes ont été présents au cœur même de cette démarche accusatrice. La principale figure de par à la fois sa présence médiatique et l'âpreté de son argumentaire aura été et est encore Patrick de Saint-Exupéry, longtemps l'une des plumes du *Figaro* et co-fondateur de la revue *XXI*. La série d'articles qu'il publia dans le premier en janvier 1998 sur l'attitude de Paris face au génocide¹⁸ fut l'un des facteurs à l'origine de la mise en place, quelques mois plus tard, d'une mission d'information parlementaire (MIP) visant à faire la lumière sur l'engagement français au

Rwanda. En 2004, parut *L'Inavouable*, qui sera réédité en 2009 sous le titre *Complices de l'inavouable* et dans lequel Saint-Exupéry dénonçait le « pacte »¹⁹ qu'auraient noué à l'époque avec les autorités génocidaires rwandaises certains responsables politiques et militaires réunis autour de François Mitterrand. Le livre mettait en lumière l'épisode de Bisesero, ouvrant une controverse durable sur ce moment particulier du génocide. En 2017, c'est de livraison d'armes aux forces du génocide en déroute que le journaliste accusera les responsables français, dans le cadre d'un article de la revue XXI²⁰.

Quatre autres journalistes ainsi qu'un site d'information ont été eux aussi des acteurs notables du procès instruit à l'encontre de l'État français. Ces journalistes, ce sont Maria Malagardis, dans les pages du quotidien *Libération*, la collaboratrice de France Culture, Laure de Vulpian, enfin Jean-François Dupaquier et David Servenay. Le premier dénonce depuis des années, aussi bien dans des entretiens radiophoniques ou télévisés que dans les quotidiens nationaux ou sur le site *Afrikarabia*, ce qu'il décrit comme le « consentement » que les responsables français, singulièrement les militaires, auraient donné à la solution finale mise en œuvre par les extrémistes hutus²¹. Le second, David Servenay, a co-publié deux ouvrages, dont l'un, *Une guerre noire*²², identifie la doctrine militaire française de la « guerre révolutionnaire » comme l'une des origines du génocide des Tutsis²³ et écrit des articles remarquables aussi bien dans le journal *Le Monde* que sur le site d'information *Mediapart*²⁴. Ce dernier a été partie prenante de la démarche accusatoire initiée par Survie quasiment dès sa création²⁵ et a depuis régulièrement poursuivi sur cette voie non seulement par l'entremise des articles de David Servenay, mais aussi de ceux d'autres journalistes²⁶. Le jour même du vingtième anniversaire du génocide des Tutsis, Edwy Plenel, directeur du site, mena une charge violente contre le « déshonneur de la France » et ce qu'il décrivit comme l'adhésion des responsables politiques et militaires de l'époque à « l'idéologie raciste dite hamitique »²⁷.

Militaires et universitaires

Deux militaires intervinrent dans le procès fait aux autorités françaises. L'un, Thierry Prunghaud, ancien du GIGN, accusa l'armée française d'avoir formé les tueurs de la garde présidentielle, entraîné des miliciens au tir et abandonné les rescapés tutsis de Bisesero durant le génocide. Il en témoigna dans un livre co-écrit avec Laure de Vulpian. L'autre, Guillaume Ancel, ancien officier et également acteur de Turquoise, accusa l'État français d'avoir eu l'intention de rétablir au pouvoir le gouvernement qui était en train d'accomplir un génocide²⁸. Son livre fut préfacé par Stéphane Audouin-Rouzeau, figure la plus connue d'une dernière catégorie d'intervenants dans ce dossier, les universitaires. Audouin-Rouzeau a récemment écrit un récit²⁹ dans lequel il dépeint l'attitude des autorités françaises face au génocide comme marquée par la compromission et la passivité. Douze

ans auparavant, Géraud de la Pradelle avait publié *Imprescriptible*, annonçant la fin de l'impunité pour ceux qui auraient rendu la République française complice du génocide des Tutsis³⁰. Enfin, une autre juriste, Rafaëlle Maison, qui, il y a dix ans, commenta les archives de l'Élysée sur le Rwanda³¹, participant il y a peu à un colloque sur l'opération Turquoise en relation avec l'épisode de Biseseo³², y expliqua comment, selon elle, la complicité française relevait d'une complicité intentionnelle³³.

Un récit bloqué

Ce récit de dénonciation dont nous avons constaté la persistance dans le temps ainsi que la diversité de ses énonciateurs présente une caractéristique frappante : c'est un récit bloqué. Il est vrai que sa base documentaire est marquée par la rareté. C'est pourquoi les grandes lignes de sa trame narrative et les éléments qui la documentent sont présents dès l'origine et n'ont guère varié jusqu'à aujourd'hui. Certes, quelques épisodes ou documents inédits viennent au fil des ans enrichir le récit, certains intervenants peuvent se distinguer par la radicalité de leur critique tandis que d'autres se montrent davantage enclins à la modération, mais ces grandes lignes demeurent immuables, inlassablement étayées par les mêmes éléments, ainsi que l'illustre la lecture de l'ouvrage de François Graner et Raphaël Doridant publié il y a quelques mois évoqué plus haut³⁴.

Ces grandes lignes, les voici. Dans les années précédant le génocide, l'État français aurait, au nom de ses intérêts géostratégiques, soutenu militairement, diplomatiquement et financièrement au Rwanda un régime dont il savait qu'il était en train de planifier l'extermination de sa population tutsie. C'est en toute connaissance de cause que Paris aurait fermé les yeux sur les massacres pré-génocidaires qu'organisèrent les autorités rwandaises entre 1990 et 1993 et aurait donné l'ordre à ses militaires présents au Rwanda d'encadrer, de former et d'armer les futurs tueurs du génocide, qu'il se soit agi des hommes des Forces armées rwandaises (FAR) ou des miliciens *Interahamwe*. Au moment du déclenchement du génocide, la France, par l'intermédiaire de son ambassadeur sur place, aurait donné sa caution aux autorités qui allaient diriger ce génocide en participant à la formation du GIR (gouvernement intérimaire rwandais) et en accueillant au sein de l'ambassade l'essentiel de la *nomenklatura* extrémiste hutue, en refusant de secourir non seulement les personnalités de l'opposition hutue pourchassées mais tout civil tutsi lui demandant protection. Durant les premières semaines du génocide, les autorités françaises ne se seraient pas contentées de feindre d'ignorer la nature des tueries qui se déroulaient au Rwanda. Elles auraient activement soutenu le régime génocidaire, déployant des efforts diplomatiques en sa faveur, recevant à Paris ses représentants, recherchant avec eux les moyens de les assister dans leur action, leur fournissant du matériel militaire. Au moment de l'opération Turquoise, qui aurait été lancée, non pour des motifs humanitaires qui eussent consisté à mettre fin aux massacres mais afin de faire barrage au Front patriotique rwandais (FPR) et de sauver le GIR, la hiérarchie militaire aurait trompé

les troupes en présentant le FPR comme l'auteur du génocide et le camp gouvernemental hutu comme la victime de celui-ci. Dans le secteur de Bisesero, haut-lieu de la résistance tutsie, l'ordre aurait été donné, selon les uns, de laisser aux forces du génocide le temps nécessaire pour achever l'anéantissement des derniers survivants, selon les autres, de participer à cet anéantissement, ce qui aurait été fait. La séquence des événements ayant rendu impossible de remettre le GIR en selle, les responsables auraient, sur ordre de l'Élysée, mis tout en œuvre pour porter assistance aux autorités génocidaires en déroute. Dans la zone humanitaire sûre (ZHS), censément créée afin de protéger les populations civiles des massacres et des combats entre les FAR et le FPR, les barrages anti-tutsis n'auraient pas été démantelés, les miliciens et les militaires génocidaires n'auraient pas été désarmés et auraient ainsi pu quitter le pays avec armes et bagages, les autorités rwandaises auraient été accueillies puis exfiltrées vers le Zaïre. Paris aurait ainsi posé les bases d'une future tentative de reconquête, allant jusqu'à fournir des armes aux forces exilées.

L'accès aux archives

Il ne s'agit pas de considérer ce récit comme une pure forgerie. Il comporte pour partie des faits dont la véracité n'est pas contestable. Ainsi ne peut-il être remis en question, entre autres exemples, que l'État français soutint militairement les autorités rwandaises jusqu'à « la limite de l'engagement direct », pour reprendre les termes des rédacteurs de la MIP³⁵, que l'ambassade de France ne chercha en aucune façon à protéger son personnel tutsi, qu'à Bisesero il s'écoula trois jours avant que les rescapés tutsis découverts le 27 juin par un petit détachement de la force Turquoise ne fussent secourus, qu'en zone humanitaire sûre (ZHS) le désarmement des miliciens et le démantèlement de leurs barrières ne furent pas systématiques. Il reste que bien d'autres éléments avancés par des auteurs de ce récit sont présentés comme incontestables alors qu'ils ne sont pas fondés sur une documentation probante. De fait, ces versions des engagements de la France au Rwanda produisent une histoire intentionnaliste intégralement à charge : l'objectif est de révéler comment une fraction de décideurs politiques et militaires, placés au sommet de l'État, aurait noué une entente avec des politiciens rwandais extrémistes qui menaçaient l'existence de la population tutsie rwandaise. En outre, une finalité judiciaire est au cœur du récit : les divers responsables qu'il dénonce doivent être traduits devant les tribunaux. Pour qui souhaiterait comprendre comment, dans quels enchevêtrements de processus, a été déterminée la politique de la France au Rwanda durant les années 1990-1994, cette histoire partielle, unilatérale et finalement simplificatrice ne peut être satisfaisante.

On comprend bien que l'accès aux archives ait fait l'objet de campagnes réitérées depuis des années. Il reste qu'existe une tendance à considérer les archives essentiellement comme un gisement de preuves irréfutables permettant d'innocenter ou de déclarer coupable tel ou tel acteur

ou de révéler l'existence indubitable d'influences secrètes. Ainsi, en 2017, un des participants au récit bloqué a-t-il publié un article où il affirmait que l'Élysée aurait donné l'ordre, durant l'opération Turquoise, de réarmer les génocidaires. Sur quoi se basait-il ? En avril 2015, l'Élysée avait annoncé la déclassification des archives de la présidence et chargé deux fonctionnaires de leur lecture. L'un de ces derniers aurait fait confidence, en privé, qu'il avait découvert cette directive de réarmement confirmée par une note manuscrite du secrétaire général de l'Élysée, à l'époque Hubert Védrine. Il n'en fallait pas plus pour authentifier la thèse de l'implication des autorités françaises dans le génocide. L'anecdote suggère comment les tenants du récit dénonciateur peuvent envisager l'apport de l'accès aux archives à leur thèse : tout document mis à jour paraissant s'inscrire dans la logique de celle-ci sera brandi isolément en tant que preuve irréfutable. C'est une dérive contre laquelle met en garde un passage de la note intermédiaire produite par la Commission Duclert : « Le principe de la révélation soudaine est un leurre³⁶. »

Cette note intermédiaire, précisant que l'accès intégral aux archives a été octroyé à la Commission et détaillant les modalités de ses consultations, rappelle que les progrès de connaissance ne se focalisent pas sur telle ou telle pièce sortie de son contexte mais se fondent sur le traitement de séries entières d'archives. Pour la première fois, il est possible d'observer les processus de décisions sans procéder à une sélection guidée par ce que l'on sait de la suite de l'histoire : dans quel contexte sont-elles prises « à un moment où l'on ignore la suite des événements »³⁷ ? C'est pourquoi le contenu du rapport n'est aucunement prévisible. Souhaitons que sa publication renouvelle de façon transparente les perspectives sur l'action au Rwanda entre 1990 et 1994 de l'ensemble des pouvoirs politiques, administratifs, diplomatiques et militaires français. Souhaitons enfin que le rapport appelle à l'ouverture des archives pour d'autres chercheurs que les membres de la Commission.

1. *Billets d'Afrique*, n° 10, juin 1994, n° 11 juillet 1994.
2. *Survie, Rwanda, la France choisit le camp du génocide*, Paris, L'Harmattan, 1994.
3. François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, Paris, La Découverte, 1994.
4. Pascal Krop, *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrand ?*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1994.
5. Raphaël Doridant et François Graner, *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Marseille, Agone, 2020.
6. À titre d'exemple, le numéro 287 du mois de juillet 2019 de *Billets d'Afrique*, intitulé « Trois jours de trop à Bisesero. Mémoires rwandaises, impunité française », témoigne de cette persistance.
7. *Survie, La complicité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda*, Paris, L'Harmattan, 2009.
8. *La Nuit rwandaise*, n° 1, avril 2007, quatrième de couverture, Paris, Izuba éditions/L'Esprit frappeur.
9. Commission d'enquête citoyenne, *L'horreur qui nous prend au visage : l'État français et le génocide du Rwanda*, Paris, Karthala, 2005.
10. Jean-Paul Gouteux, *Un génocide sans importance*, Lyon, éditions Tahin Party, 1997 ; *Un génocide secret d'État : la France et le Rwanda, 1990-1997*, Paris, Éditions sociales, 1998 ; *La Nuit rwandaise : l'implication française dans le dernier génocide du siècle*, éditions Izuba/L'Esprit frappeur, 2002.

11. *La Nuit rwandaise, op. cit.*
12. Mehdi Ba, *Rwanda, un génocide français*, Paris, L'Esprit frappeur, 1997, p. 33.
13. Michel Sitbon, *Un génocide sur la conscience*, Paris, L'Esprit frappeur, 1998.
14. *Rwanda, 6 avril 1994. Un attentat français ?*, Paris, L'Esprit Frappeur, 2012.
15. Serge Farnel, *Rwanda, 13 mai 1994 : un massacre français ?*, Paris, L'Esprit frappeur, 2012 ; Bruno Boudiguet, *Vendredi 13 à Bisesero, la question de la participation française dans le génocide des Tutsi rwandais, 15 avril-22 juin 1994*, Paris, Aviso, 2014.
16. François Graner, *Le sabre et la machette : officiers français et génocide tutsi*, Mons, éditions Tribord, 2014.
17. Jacques Morel, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Paris, L'Esprit Frappeur, 2010.
18. « France-Rwanda : un génocide sans importance », 12 janvier 1998 ; « Une commande de huit millions de dollars », 12 janvier 1998 ; « France-Rwanda : le syndrome de Fachoda », 13 janvier 1998 ; « France-Rwanda : des silences d'État, 14 janvier 1998 ; « France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie », 15 janvier 1998.
19. Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable*, Paris, éditions des Arènes, 2004, p. 253.
20. « Réarmez-les », XXI, n° 39, été 2017.
21. Voir, par exemple : « Sur le Rwanda, la classe politique française nous désinforme depuis vingt ans. C'est intolérable », *Afrikarabia*, 5 mai 2014.
22. Gabriel Périès, David Servenay, *Une guerre noire : enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, Paris, La Découverte, 2007. Voir également : Benoît Collombat, David Servenay, *Au nom de la France : guerres secrètes au Rwanda*, Paris, La Découverte, 2014.
23. Ce thème est également évoqué par Patrick de Saint-Exupéry dans *L'Inavouable* (pp. 264-271).
24. Notamment : « Rwanda: l'ère du mensonge », *Mediapart*, 24 mars 2019 ; « Opération Turquoise »: les derniers secrets de la France aux deux visages au Rwanda », *Mediapart*, 18 mars 2019 ; « Génocide au Rwanda : chronique confidentielle d'un drame annoncé », *Le Monde*, 16 mars 2018 ; « Les secrets de la France au Rwanda : les ambiguïtés de l'opération Turquoise », *Le Monde*, 15 mars 2018.
25. Sylvain Bourmeau, Thomas Cantaloube, « *Complices de l'inavouable*, l'enquête de Saint-Exupéry », 11 avril 2009.
26. Voir, par exemple : Joseph Confavreux, « Rwanda: l'histoire face aux mensonges de l'État français », 9 février 2014 ; Thomas Cantaloube, « Rwanda: la France est visée par une plainte pour complicité de génocide », 3 novembre 2015 ; Fabrice Arfi, « Rwanda: les preuves d'un mensonge français », 1^{er} décembre 2015.
27. « Rwanda : le déshonneur de la France », 7 avril 2014.
28. Laure de Vulpian, Thierry Prunghaud, *Silence Turquoise*, Villeneuve d'Ascq, Don Quichotte éd., 2012 ; Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence : témoignage d'un officier français*, Paris, Les Belles Lettres, 2018.
29. *Une initiation : Rwanda 1994-2016*, Paris, Seuil, janvier 2017.
30. *Imprescriptible : l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Paris, Éditions des Arènes, 2005.
31. Rafaëlle Maison, « Que disent les archives de l'Élysée ? », *Esprit*, mai 2010.
32. Colloque : « Bisesero – L'opération Turquoise face au génocide des Tutsis du Rwanda », 22 mai 2019, Survie.
33. Le thème de la complicité française au Rwanda fit également des incursions dans le domaine du cinéma et de la bande dessinée. Raphaël Glucksmann réalisa ainsi en 2004 « Tuez-les tous », Alain Tasma en 2007 « Opération Turquoise » et Jean-Christophe Klotz en 2019 « Retour à Kigali, une affaire française ». Cécile Grenier publia deux BD, dont, *Rwanda 1994, le camp de la vie*, Paris, Vent des Savanes, 2008.
34. Cf. *supra*, p. 1.
35. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Tome I, Rapport, 1998, p. 160.
36. Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994), *Note intermédiaire remise au président de la République*, 5 avril 2020, p. 17.
37. *Ibid.*, p. 16.